

Référence : GOV/CCP52

Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) présente ses compliments aux missions permanentes à Genève, aux organisations du système des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales qui œuvrent dans le domaine du VIH/sida et ne sont pas représentées au sein du Conseil de coordination du Programme (CCP) de l'ONUSIDA.

Suite aux décisions prises lors de la 47ème réunion du CCP ([décisions de la 47ème réunion du CCP](#)), et dans le cadre du processus décisionnel intersessions sur les modalités et procédures des réunions du CCP de l'ONUSIDA en 2023 ([UNAIDS/PCB \(52\)/23.2](#)), et comme convenu par le Bureau du CCP ([résumé du Bureau du CCP](#)), l'ONUSIDA a l'honneur d'informer les Missions et Organisations que la 52ème réunion du CCP se tiendra entièrement en personne du 26 au 28 juin 2023, au Palais des Nations (Bâtiment E, Salle XVII, 1211 Genève, Suisse), avec un accès en ligne limité (Zoom) pour les membres de la réunion, les participants et les observateurs qui ne peuvent pas se joindre à la réunion en personne.

L'[ordre du jour annoté](#), l'[ordre du jour détaillée](#), ainsi que des [informations pratiques](#) sur la 52ème réunion du Conseil sont joints à la présente. Les modalités et procédures des réunions du CCP de l'ONUSIDA en 2023 peuvent être consultées ici : [UNAIDS/PCB \(52\)/23.2](#). La réunion se déroulera sur trois jours avec des sessions plénières tenues chaque jour de 9h00 à 18h30 (CET).

L'ONUSIDA souhaite porter à l'attention des Missions et Organisations que le [Modus Operandi](#) du CCP de l'ONUSIDA prévoit une disposition selon laquelle le statut d'observateur aux réunions du CCP de l'ONUSIDA peut être accordé par la Directrice exécutive de l'ONUSIDA, en consultation avec le Président du CCP et sur demande écrite exprimant un intérêt manifeste, à tout Etat Membre d'un des organismes coparrainant de l'ONUSIDA et à toute organisation intergouvernementale ou non gouvernementale. Les demandes de statut d'observateur doivent être formulées à travers votre inscription au lien suivant <http://pcbregistration.unaids.org> au plus tard à la date limite du **vendredi 9 juin 2023**.

Conformément aux modalités et procédures des réunions du CCP de l'ONUSIDA en 2023 ([UNAIDS/PCB \(52\)/23.2, §20-21](#)), la participation en personne à la réunion du CCP n'est pas limitée, tandis que la participation en ligne sera limitée à six participants par délégation. Les délégations doivent soumettre une note verbale pour les États membres, et une simple note pour les autres participants, avec leur inscription en ligne à la 52e réunion du CCP : <http://pcbregistration.unaids.org>.

Lors de l'inscription en ligne, les délégations doivent soumettre une note verbale indiquant

- Nom(s) et titre(s) du/des participant(s) en personne ;
- Le(s) nom(s) et titre(s) d'un maximum de six (6) participant(s) en ligne.

Conformément au [point de décision 3.2 noté lors du 40<sup>th</sup> PCB](#) (2017), et pour soutenir l'objectif de réalisation de l'ODD 5 (Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), les États membres sont invités à envisager que l'équilibre entre les sexes soit appliqué à leurs délégations.

Conformément aux modalités et procédures des réunions du CCP de l'ONUSIDA en 2023 ([UNAIDS/PCB \(52\)/23.2, §6-12](#)), des présessions informelles permettant d'aborder des points spécifiques à l'ordre du jour seront organisées virtuellement avant la réunion hybride du Conseil par le Président du CCP ([Calendrier des réunions](#)), de 13h00 à 16h00 (heure de Genève). Il est recommandé que les délégués à la 52ème réunion du CCP participent également à ces présessions informelles.

Les États membres, les ONG et les organisations intergouvernementales qui souhaitent participer à la 52ème réunion du CCP et aux présessions informelles sont priés de bien vouloir soumettre leur demande d'inscription au plus tard le **vendredi 9 juin 2023** sur le site Internet de l'ONUSIDA : <http://pcbregistration.unaids.org>

L'ONUSIDA saisit cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes à Genève, aux Organisations du système des Nations Unies et aux Organisations non gouvernementales, l'assurance de sa très haute considération.

Genève, le 1er mai 2023